



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Espèces, écosystèmes, paysages

Conventions-programmes au sens de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

6 septembre 2013



Conventions-programmes dans le domaine de la nature et du paysage

- Art 18 ss LPN: Espèces, biotopes et réseaux écologiques (**indemnités**)
- Art 23b ss LPN: Sites marécageux (**indemnités**)
- Art 13 LPN: Protection du paysage (**aides financières**)
- Art 14a LPN: bases générales, formation, relations publiques (**aides financières**)



Des subventions globales

- Les cantons annonçaient leurs projets pour l'année à venir et obtenaient en général ce qu'ils voulaient!
- Grande marge de tolérance de la part de l'OFEV quant aux délais de réalisation et de facturation!
- Répartition « historique » très inégale!
-pour les cantons « émergents » dans la protection de la nature et du paysage: accroissement des engagements non payés



.....aux CP de la période 2008-2011

- Tactique d'évitement, on fait à l'identique!!!
- Les cantons perçoivent des montants déterminés selon l'« historique » des subventions globales.
- Le système en 20 fiches de prestations...
- La formule de controlling ne permet pas de mise en valeur.
- Les prix standard ne correspondaient pas du tout à la réalité.



Passer de l'arrosage généralisé.....





....à des programmes cohérents !

....en utilisant l'instrument des
conventions-programmes





Evaluer nos programmes d'action

- Rapport OCDE mauvais: Suisse trop lente dans la protection des milieux naturels et insuffisante en matière de conservation des espèces.
- Bases légales et programmes axés sur la protection des milieux!
- Démarche choisie: notre politique de protection des milieux peut-elle être efficace en matière de protection des espèces?
- Définir les espèces à prendre en compte.



Travaux scientifiques de base

- Définition des espèces prioritaires au niveau national.
- Définition des milieux naturels à protéger.
- Recoupement entre la répartition des espèces prioritaires et des milieux naturels protégés selon la LPN.
- Résultat: les espèces profitent peu des programmes en cours.



CP Période 2012 - 2015

- Définition de priorités nationales en matière d'espèces, de milieux naturels et de réseaux écologiques.
- CP est structurée en cinq objectifs: biotopes d'importance nationale, biotopes régionaux, espèces, réseaux, innovations/opportunités.
- Flexibilité pour les cantons à l'intérieur des objectifs!



CP Période 2012 - 2015

- Clé de répartition idéale des moyens financiers.
- Processus de « rattrapage »: négociation avec les cantons percevant de hauts montants pour qu'ils acceptent de revoir à la baisse la participation de la Confédération.
- Indicateurs de prestations « faciles » à mesurer et stables (surface, nombre).



CP Période 2012 - 2015

- OFEV décline et présente ses priorités en matière de prestations recherchées pour chaque canton.
- Ces propositions de l'OFEV sont mises à disposition des cantons à l'ouverture du processus de préparation des négociations des conventions-programmes.
- Le canton fait une proposition.
- Canton et Confédération négocient.



Controlling

- Vérifier sur la base des indicateurs si les prestations convenues sont livrées.
- Vérifier l'avancement du programme (contenu et moyens financiers).
- Dépister les problèmes rencontrés par les cantons.
- Ajustement éventuel du programme voir de la convention.
- Sondage permettant d'approcher les questions de qualité des prestations livrées.
- Vision d'ensemble des cantons.



Utilités des données du controlling

- Indicateurs de prestations permettent de mesurer au niveau national l'avancement global pour chaque objectif par rapport aux priorités nationales.
- Base pour justification des moyens financiers mis en œuvre et éventuelle adaptation des allocations.
- Base pour la définition des aspects quantitatifs pour la période suivante par canton et globalement.



Enquêtes et évaluation

- Définition des contenus prioritaires de chaque objectif de la période suivante.
- Elaboration des programmes prioritaires pour chaque canton.
- Révision / adaptation des références scientifiques et techniques nationales
- Adaptations des bases légales.



Environ 46'000 espèces...

...dont 3'600 sont
prioritaires



26 cantons agissent
dans le terrain!